



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 27 octobre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAILIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 6.1, 6.2, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h50.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 6.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.2)

Etaient absents : M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2016/003385

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Soutien à l'accession sociale »	Montant prévu au BP 2016 : 377 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 27 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur plusieurs demandes, d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 27 000 € et concernant 5 projets de construction de maisons labellisées à Mamirolle, Dannemarie-sur-Crête et Besançon.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demandes de subventions

A/ M. et Mme MAGLOIRE Raphaël et Aurore

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison jumelée labellisée, Rue de la gare à Mamirolle, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Mamirolle : 1 200 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

B/ M. AYMONIER Vincent et Mme CHOPARD Elodie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison individuelle labellisée, « lotissement La Vye de Gennes » à Mamirolle, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Mamirolle : 1 200 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

C/ M. et Mme PICHETTI Alessandro et Sandra

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison individuelle labellisée, « lotissement Sur les Roches » à Dannemarie-sur-Crête, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Dannemarie-sur-Crête : pas de participation financière mais 2 avis favorable de la commune sur le projet.

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

D/ M. et Mme BRENEY Julien et Lorène

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la l'acquisition d'un logement, « Horizon nature » ZAC des Hauts de Chazal à Besançon, commercialisée par la société EDIFIPIERRE.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Besançon : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

E/ Mme MILLE Clémence

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la l'acquisition d'un logement, « Oxygène » quartier des Tilleroyes à Besançon, commercialisée par la société SMCI.

Composition du ménage : 1 personne

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Besançon : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme **MAGLOIRE** correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. **AYMONIER** Vincent et Mme **CHOPARD** Elodie correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme **PICHETTI** correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme **BRENEY** correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de subvention de Mme **MILLE** correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 15 NOV. 2016



Contrôle de légalité